

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 juin 1864

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 3 p. (211r, 212r, 213v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/43120>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 juin 1864](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

## Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin a reçu d'Oudin-Leclère les conclusions nouvelles de ses adversaires. Il prie Favre de ne pas croire les odieux mensonges qu'elles renferment. Il l'informe que Versigny lui a annoncé l'envoi par l'avocat Hébert de nouvelles lettres de Marie Moret et de lui-même : Godin fait observer qu'aux dates mentionnées dans les conclusions, Marie Moret était à Guise et qu'en conséquence, il ne peut pas exister de correspondance entre eux. Godin voit dans cette infamie l'œuvre d'un homme d'affaires de Guise. Godin envoie à Favre quelques lettres échangées avec Esther Lemaire, oubliées par elle car mélangées aux lettres écrites par Émile Godin quand il était au collège : ces lettres (14 lettres de Godin et 13 lettres d'Esther Lemaire) montrent un Godin différent de celui auquel veulent faire croire ses adversaires ; Godin regrette de ne plus avoir le reste de sa correspondance avec elle. Dans le post-scriptum, Godin signale qu'il détient les chansons et placards qui ont prélué au procès.

Support Le post-scriptum de la lettre est copié sur le folio 213v.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#), [Relation Godin-Moret](#)

Personnes citées

- [Hébert \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)
- [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023